



( N° 181. )

## Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 30 JUIN 1903.

---

Budget de la Dette publique pour l'exercice 1903 (1).

---

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

---

Bruxelles, le 29 juin 1903.

*A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le crédit prévu sous l'article 27 du projet de budget de la Dette publique pour l'exercice 1903 (annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux) présente une insuffisance de 7,814 francs.

J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de proposer de porter le montant de ce crédit de 1,500,000 à 1,507,814 francs.

En suite de cet amendement, le dit projet de budget s'élève à fr. 143,544,548.85.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Ministre des Finances et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NARYER.

---

(1) Budget, n° 4, II.  
Rapport, n° 142.